

CONTRAT DE RIVIERE AIN AMONT

Claire RENAUD
Animatrice du contrat de rivière
Nicolas GUITTOT
Chargé de mission du contrat de rivière

Tel : 03 84 87 35 67 Fax : 03 84 87 35 00
crenaud@cg39.fr
nguittot@cg39.fr

Compte rendu de réunion

*Réunion de la commission thématique
« Gestion qualitative et quantitative de la
ressource en eau »*

le lundi 17 février 2014 à Clairvaux les Lacs

Collège des collectivités territoriales

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Conseil Général du Jura	BALLAND Michel (Président du Comité de rivière Ain amont)	X	
Conseil Général du Jura	BLONDEAU Gilbert (Vice-Président du Comité de rivière Ain amont)	X	
Conseil Général du Jura / CDC Pays des Lacs	BAILLY Gérard (Vice-Président du Comité de rivière Ain amont)	X	
Conseil Régional de Franche-Comté	MONNET Brigitte	X	
Conseil Régional de Franche-Comté	COMPAGNE Agnès		X
S.I.E du lac d'Ilay	MONNIER Roger	X	
Syndicat des Eaux du Centre Est	TISSOT Gilbert		X
Communauté de Communes de la Grandvallière	VESPA Françoise		X
Parc Naturel Régional du Haut Jura	DEVILLERS Bertrand	X	
Communauté de Communes Plateau de Nozeroy	PROST-BOUCLE Anthony		X
Communauté de Communes Pays des Lacs	REVOL Hervé	X	
S.I.A de la Vallée du Drouvenant	CHAMOUTON Claude	X	
S.I.E du Petit Lac de Clairvaux	GUERIN Marcel	X	
S.I.E de l'Heute la Roche	MORAND Marc	X	
S.I.E de Monnet la Ville	MONSIEUR FERRAUX		X
Communauté de Communes Champagnole / Porte du Haut Jura	BATAILLARD Erwan		X
Communauté de Communes des Hauts du Doubs	SAILLARD Jean-Marie		X

Collège de l'Etat et des établissements publics associés

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	VILQUIN Emmanuel	X	
Direction Départementale des Territoires	BOUVIER Iona	X	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	CANAULT Sébastien	X	

Collège des organisations professionnelles et des usagers

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Chambre des Métiers du Jura	RICHARD Paul-Noël	X	
Chambre d'Agriculture du Jura	THEVENIER Arnaud	X	
Chambre d'Agriculture du Jura	PAVAT Jean-Louis	X	
Chambre d'Agriculture du Jura	BOURASSET Camille	X	
Chambre d'Agriculture du Jura	DELACROIX Rémy	X	
Electricité de France	BONTE Thomas	X	
Fédération de pêche du Jura	EL BETTAH Medhi	X	
Jura Nature Environnement	DAMS Vincent	X	
FRCL Alpes Jura Cantal	VUITTON Valérie		X
Chambre de Commerce et d'Industrie	LEPRE Daniel		X

Autres personnes présentes

Organisme	Représentant
Contrat de rivière Ain amont	RENAUD Claire
Contrat de rivière Ain amont	GUITTOT Nicolas

M.BLONDEAU, Vice-Président en charge de la commission « Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau », remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il précise que la commission se réunit pour la troisième fois depuis l'installation du Comité de rivière.

M.BALLAND, Président du Comité de rivière Ain amont, rappelle que durant cette commission la Chambre d'Agriculture du Jura, prestataire retenu pour la réalisation du diagnostic agricole, présentera la méthodologie de travail qui sera appliquée.

A) Ordre du jour de la réunion

C.RENAUD énumère brièvement les points qui seront abordés lors de la commission thématique, à savoir :

- 1) Lancement de l'étude agricole ;
- 2) Etat d'avancement du suivi complémentaire de la qualité de l'eau.

B) Lancement de l'étude agricole

M.THEVENIER présente dans un premier temps la composition de l'équipe qui est en charge de l'étude agricole sur le bassin versant de l'Ain amont (*cf diaporama*).

M.PAVAT présente dans un second temps le contexte global dans lequel s'inscrit cette étude (cf diaporama).

C.BOURASSET présente ensuite la méthodologie ainsi que le calendrier de travail prévisionnel (cf diaporama).

☛ Echanges / Questions

✱ Rencontre avec les agriculteurs du bassin versant

M.BLONDEAU souhaite obtenir davantage de renseignements quant au nombre d'enquêtes qui seront réalisées auprès des agriculteurs du bassin versant.

Dans le cadre de l'étude, il est prévu de réaliser :

- 30 enquêtes individuelles et détaillées (rencontre directe avec 30 exploitants) ;
- des enquêtes plus simplifiées transmises à l'ensemble des exploitants présents lors des réunions par zones homogènes (avec un objectif de retour d'environ 60 réponses).

Au total, 90 agriculteurs seront normalement enquêtés.

D'autre part, il sera organisé prochainement (au cours du mois de mars ou d'avril) des réunions d'informations et d'échanges avec les agriculteurs sur chacune de ces zones (6 réunions). Ces réunions seront co-animées par la Chambre d'Agriculture et le secrétariat technique du Contrat de rivière Ain amont.

✱ Découpage en zones homogènes

E.VILQUIN souhaite savoir à quels secteurs correspondent les six sous-bassins versants et quels critères ont été pris en considération.

C.RENAUD précise que dans le cahier des charges de l'étude des secteurs homogènes ont été prédéfinis (bassin versant de la Serpentine, de l'Angillon, de la Saine, du Drouvenant et Hérisson, de l'Ain amont et de l'Ain aval) pour pouvoir quantifier le nombre de réunions et le travail de synthèse.

Néanmoins, il est précisé dans le cahier des charges que le prestataire a la possibilité de modifier ce découpage si cela lui semble pertinent. Cette modification de découpage en zones homogènes devra être justifiée par la rédaction d'une note technique qui sera transmise au secrétariat technique du Contrat de rivière.

✱ Prise en compte du caractère karstique

M.BLONDEAU insiste sur la nécessité de bien prendre en considération, dans le cadre de cette étude, le caractère karstique du bassin versant de l'Ain amont et donc sa vulnérabilité aux pollutions. Il souhaite que l'impact des épandages sur un territoire karstique soit largement appréhendé pour permettre d'apporter des solutions durables et adaptées.

✱ Communication, sensibilisation

V.DAMS estime qu'il est primordial de pouvoir sensibiliser largement les agriculteurs au fonctionnement des milieux aquatiques, des zones humides et de la vulnérabilité des zones karstiques aux pollutions. Il souhaite également que des échanges réguliers puissent avoir lieu avec les membres de la commission thématique au cours de la réalisation de cette étude.

Selon M.DELACROIX, il est nécessaire de prendre le temps d'expliquer aux agriculteurs, lors des réunions spécifiques par zones homogènes, la démarche Contrat de rivière afin qu'ils s'approprient au mieux celle-ci et s'investissent.

C.RENAUD rappelle que des temps de validation avec les membres de la commission thématique sont prévus à la fin de chacune des phases de l'étude.

✖ Arrêt des quotas laitiers

Mme MONNET souhaite savoir de quelle façon sera appréhendé l'arrêt des quotas laitiers dans le cadre de l'étude agricole et s'il sera possible de mesurer les évolutions de production de lait à venir sur le bassin versant de l'Ain amont.

C.BOURASSET précise qu'il est prévu de rencontrer, notamment sur cette thématique, la Fédération Départementale des Coopératives Laitières (FDCL) du Jura pour avoir une idée de l'évolution pouvant être engendrée par cet arrêt des quotas laitiers.

M.DELACROIX rappelle que l'ensemble des communes du bassin versant de l'Ain amont se situent sur une AOP Comté / Morbier et le cahier des charges est strict, limitant ainsi indirectement la production de lait. D'après lui, le bassin versant de l'Ain amont risque d'être peu impacté par l'arrêt des quotas laitiers.

M.PAVAT ajoute qu'il est cependant difficile d'appréhender, aujourd'hui, réellement l'impact de l'arrêt des quotas laitiers et les incidences qu'il pourrait y avoir sur les milieux. Ainsi, dans l'étude agricole, une rencontre avec la FDCL aura lieu et sera également complétée par une rencontre avec les responsables agricoles professionnels concernés par cette thématique.

✖ Prise en compte des zones humides et des cours d'eau

M.CANAULT souhaite qu'un lien entre l'étude agricole et l'étude hydromorphologique puisse être réalisé, notamment pour pouvoir associer les agriculteurs suffisamment tôt dans les éventuels projets de restauration de milieux. Cette problématique devra être intégrée dans les fiches actions qui découleront de cette étude.

C.RENAUD rappelle que dans le cahier des charges de l'étude cette demande a été formulée et devra être appréhendé par la Chambre d'Agriculture.

M.BLONDEAU estime qu'il est nécessaire que les agriculteurs soient de véritables acteurs dans les projets de restauration de zones humides et/ou dans les projets de renaturation de cours d'eau. Il souhaite que l'étude agricole puisse permettre d'appréhender l'investissement du monde agricole dans ces projets.

M.DELACROIX précise que cela pourra se faire par le biais d'une communication explicite et pédagogique auprès des acteurs agricoles.

✖ Courrier à destination des Communautés de Communes

M.THEVENIER propose que les courriers et donc les rencontres avec les élus des Communautés de Communes puissent avoir lieu avant les élections municipales.

M.BLONDEAU approuve cette proposition.

✖ Prise en compte des enjeux « alimentation en eau potable »

M.MORAND souligne l'importance de prendre en considération les enjeux « alimentation en eau potable (AEP) » dans le cadre de cette étude agricole, notamment pour pouvoir préserver au mieux les captages.

M.BLONDEAU approuve largement cette remarque et insiste sur la nécessité d'interroger l'ensemble des gestionnaires AEP.

C.RENAUD précise que la Chambre d'Agriculture doit effectivement prendre en considération cet enjeu notamment dans la définition des actions à mettre en place, mais que dans l'étude, il n'est pas prévu de rencontres individuelles avec les gestionnaires. Néanmoins, il est rappelé qu'un Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable est en cours de réalisation par le Conseil Général du Jura et qu'il existe un certain nombre de données sur lesquelles la Chambre d'Agriculture pourra s'appuyer.

D'autre part, il est également prévu une rencontre avec l'Agence Régionale de la Santé.

C) Etat d'avancement du suivi « qualité » complémentaire

C.RENAUD présente les stations complémentaires de mesures mises en place, les paramètres suivis et l'état d'avancement de cette étude.

☞ Echanges / Questions

✕ Suivi thermique des cours d'eau

B.DEVILLERS fait part de l'expérience du Parc Naturel Régional du Haut Jura en matière de suivi thermique des cours d'eau. Il souligne l'intérêt de pouvoir suivre ce paramètre qui permet d'apporter de nombreux éléments de compréhension sur le fonctionnement des rivières (évolution longitudinale, apports des nappes, comportement piscicole,...) et de cibler d'éventuelles actions de restauration à mettre en place.

E.VILQUIN précise également que le suivi des températures permet d'intégrer les perturbations physiques que peuvent subir les rivières, les zones humides et que ces mesures doivent impérativement être prises en considération dans l'étude hydromorphologique.

D) Clôture de la réunion

M.BALLAND et M.BLONDEAU remercient l'ensemble des participants pour leur mobilisation et leur participation à cette réunion. Ils précisent que la prochaine commission thématique au cours de laquelle sera présenté l'état des lieux du diagnostic agricole aura lieu au cours du mois de septembre 2014.

Contacts pour toutes informations complémentaires

Claire RENAUD
Animatrice du contrat de rivière
Tel : 03 84 87 35 67 Fax : 03 84 87 35 00
crenaud@cg39.fr

Nicolas GUITTOT
Chargé de mission du contrat de rivière
Tel : 03 84 87 42 04 Fax : 03 84 87 35 00
nguittot@cg39.fr